

Pour diffusion immédiate

La Coalition pour le contrôle des armes applaudit la défaite du projet de loi C-391 et la sauvegarde du registre des armes à feu

Ottawa, ON, le 22 septembre 2010: Aujourd'hui, les députés de l'opposition ont mis un terme au projet de loi C-391, émanant d'une députée, qui aurait mis fin à l'enregistrement de 7 million de carabines et de fusils. Tous les principaux groupes œuvrant en sécurité appuient le maintien du registre des armes à feu. La Coalition pour le contrôle des armes applaudit la défaite du projet de loi C-391. La Coalition est une alliance de plus de 300 organismes incluant l'Association canadienne des chefs de police, l'Association canadienne de santé publique, l'Association canadienne des médecins d'urgence, la Société canadienne de pédiatrie, le YWCA du Canada, l'Association canadienne des femmes diplômées d'université, *Canadian Auto Workers* (TCA) et le Congrès du travail du Canada.

Citations des participant(e)s :

Dre Barbara Kane, psychiatre en milieu rural en Colombie-Britannique travaillant à Prince George. J'ai utilisé le registre à plusieurs reprises dans des situations où des individus étaient suicidaires, qu'ils souffraient de maladie mentale ou étaient instables. Sans vouloir minimiser l'impact des suicides autres que par armes à feu, je dois dire que le choc de retrouver un être cher avec le visage à moitié détruit par un coup de fusil est dévastateur. Paradoxalement, les régions rurales sont les régions où le plus de gens s'opposent au contrôle des armes à feu, alors que ce sont dans ces régions mêmes que l'on retrouve les plus hauts taux de suicide, d'homicide et d'accident par armes à feu. Des sondages ont démontré que les femmes en milieu rural, plus particulièrement les femmes vivant avec des propriétaires d'armes à feu, font partie de la majorité qui est en faveur du registre et d'un contrôle sur les armes à feu. Les taux de suicide et de violence conjugale dans le Canada rural sont beaucoup plus élevés que dans les grands centres urbains. Avec un contrôle plus strict sur les armes à feu, nous avons observé un déclin dans ces taux. Dans le cadre de mon travail, j'ai été témoin de plusieurs situations où le registre a été utilisé pour saisir des armes à feu appartenant à des individus qui représentaient un danger pour eux-mêmes ou pour autrui. Quoiqu'il soit difficile de « prouver » de manière absolue que le registre a sauvé une vie dans un cas précis, nous savons que le registre a certainement joué un rôle dans le déclin des taux de suicide, particulièrement en régions rurales. Le registre responsabilise les propriétaires d'armes à feu et aide les individus tels que moi-même et les policiers à prévenir les décès par armes à feu. Il s'agit d'un outil important qui doit être sauvegardé. Dre Kane a présenté un mémoire au comité parlementaire chargé d'étudier le projet de loi C-391, de même que l'Association canadienne des médecins d'urgence, la Société canadienne de pédiatrie, des organismes en santé publique et d'autres encore.

Denis Côté, Président de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ) Nous sommes enchantés par le vote d'aujourd'hui. La majorité des députés ont compris l'importance de maintenir le registre des armes à feu en tant qu'outil utile pour les policiers canadiens qui sont premiers intervenants. Nous espérons que cet enjeu est désormais un sujet clos, qu'il n'y aura plus de questionnement sur la raison d'être du registre des armes d'épaule et sur le fait que ce dernier restera en place. Il s'agit d'un enjeu de sécurité publique et de sécurité des policiers.

Yves Francoeur, Président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal
« Au cours des 12 dernières années, 14 des 16 policiers tués par armes à feu ont été tués avec des carabines et fusils, généralement dans des petites communautés », affirme Yves Francoeur, le président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM). Même dans les grands centres urbains, parmi les armes à feu récupérées à la suite d'un crime, on retrouve souvent des carabines et des fusils de chasse. L'émission de permis permet d'effectuer une vérification

rigoureuse des antécédents des propriétaires d'armes à feu (et d'évaluer les facteurs de risque); l'enregistrement unique permet de tenir les propriétaires pour responsables de leur(s) arme(s) à feu. Ces mesures complémentaires permettent d'éviter que des individus dangereux aient accès à des armes à feu. » L'Association canadienne des policiers, l'Association canadienne des chefs de police et la *Canadian Association of Police Boards* ont défendu le registre sur un front commun.

Les Holloway, directeur des TCA pour la région de l'Atlantique, parlant au nom du Congrès du travail du Canada. Les syndicats du Canada appuient le registre et le considère comme un outil vital pour garder les Canadiennes et les Canadiens en sécurité sur leurs lieux de travail. Plusieurs fusillades ont pris place sur des lieux de travail. Par exemple, l'enquête sur la fusillade à OC Transpo, ici à Ottawa, a mené à une recommandation voulant que des permis d'arme à feu soient émis pour les propriétaires et que leur(s) arme(s) à feu soient enregistrée(s). Nous faisons écho à la position des premiers intervenants (policiers) à travers le pays qui disent que le registre est un outil vital. Il s'agit d'un enjeu de santé et sécurité publique. Le Congrès du travail du Canada a témoigné devant le comité parlementaire sur le projet de loi C-391.

Karen Vanscoy, infirmière en psychiatrie dont la fille Jasmine, âgée de 14 ans, a été tuée le 24 septembre 1996 par une connaissance de la famille à l'aide d'une arme à feu volée. Il est évident que les détracteurs de la loi ne seront jamais satisfaits tant et aussi longtemps que le contrôle des armes à feu ne sera pas entièrement démantelé. Nous avons besoin de leaders politiques qui sont prêts à s'attaquer aux mythes véhiculés et à énoncer les faits tels quels : le registre fonctionne. Il s'agit d'un bon investissement. Il permet de réduire les possibilités que des personnes dangereuses mettent la main sur des armes à feu, puisqu'il responsabilise les propriétaires d'armes à feu. Jasmine a été tuée par une arme de poing, mais toutes les armes à feu sont potentiellement dangereuses et toutes les armes à feu devraient être enregistrées. D'un point de vue professionnel, je suis une infirmière en psychiatrie et j'ai donc fréquemment eu affaire avec des gens suicidaires. Je comprends l'importance d'avoir un contrôle et des mesures en place pour prévenir le suicide. Les infirmières sont les premières intervenantes en matière de violence (sous toutes ses formes) perpétrée avec des armes à feu. La Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et d'infirmiers, l'Association des infirmières et infirmiers d'urgence du Canada et l'Association des infirmières et infirmiers du Canada ont toutes manifesté un appui sans équivoque au registre.

Priscilla de Villiers, dont la fille Nina, qui a été enlevée alors qu'elle se trouvait sur un terrain de tennis à Burlington en Ontario, a été tuée à l'aide d'un fusil légal et sans restriction en 1991. Le meurtrier était sous caution en raison du fait qu'il avait commis des crimes de violence. L'enquête sur le suicide du meurtrier de ma fille a mené à la recommandation d'émettre des permis pour tous les propriétaires d'armes à feu et d'enregistrer toutes les armes à feu. Pendant presque vingt ans, j'ai lutté pour cette loi. Pour la durée entière de ce débat, le point de vue des victimes ne s'est pratiquement pas fait entendre. Les gens parlent des droits des propriétaires d'armes à feu. Qu'en est-il de nos droits et des droits de nos enfants d'être en sécurité. Tous les groupes impliqués en prévention du crime et en sécurité publique appuient le registre. Le mémoire préparé par Mme De Villiers sur le projet de loi C-391 a été soutenu par des victimes de violence perpétrée avec des armes à feu, ainsi que par le Centre canadien de ressources pour les victimes de crimes, la Fondation canadienne des victimes de crimes, W.A.V.E (*Walk Against Violence Everywhere*), l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes et UMOVE (*United Mothers Opposing Violence Everywhere*). Lundi, l'ombudsman des victimes d'actes criminels nommé par les conservateurs s'est prononcé en faveur du maintien du registre.

Julie White, Directrice des programmes des femmes des TCA. Les carabines et les fusils sont très présents dans la violence envers les femmes au sein de nos communautés. Nous avons entendu des femmes et des hommes d'un bout à l'autre du pays qui ont témoigné d'horribles tragédies survenues en raison du fait que des armes à feu se sont retrouvées entre de mauvaises mains, qui

ont témoigné du cycle d'abus et de menaces dont font l'objet plusieurs femmes et leurs enfants, qui sont pris dans la mire d'un canon d'arme à feu. Pour chaque femme tuée, il y en a des centaines d'autres qui sont terrorisées dans leur propre demeure. Des preuves tangibles démontrent que le registre des armes d'épaule sauve la vie de femmes. Les TCA reconnaissent que la vie de nos membres n'est pas entièrement axée sur le lieu de travail, et c'est pourquoi nous nous rangeons du côté de nos partenaires communautaires dans la lutte pour sauver le registre canadien des armes d'épaule. Les femmes ont besoin de plus que des promesses gouvernementales. Nous avons besoin d'actions concrètes!

Wendy Cukier, Présidente de la Coalition pour le contrôle des armes. Certains politiciens ont tenté de diviser l'enjeu entre les régions urbaines et rurales. En fait, la violence perpétrée avec des armes à feu, qu'elle soit criminelle, liée au suicide, aux blessures ou à l'intimidation, est sans bornes. Le gros de l'opposition au registre s'enracine dans l'idéologie et la désinformation. En assistant aux témoignages du comité parlementaire sur le projet de loi C-391, trois choses étaient frappantes. D'abord, le fait que pratiquement tous les groupes importants œuvrant en sécurité sont en faveur du registre. Ensuite, le fait que les cas présentés par les conservateurs étaient peu convaincants et mal fondés. D'une part, vous aviez l'Association canadienne des chefs de police, l'Association canadienne des policiers et la *Canadian Association of Police Boards*, ainsi que la GRC, qui défendaient tous le registre. D'autre part, vous aviez les conservateurs qui ont fait appel à une poignée de policiers à titre de témoins, dont quatre policiers retraités de Winnipeg et un agent de Saskatoon qui a figuré dans une infopublicité de la NRA. Vous aviez les organismes de santé publique principaux qui disaient que le registre fonctionne, avec une étude de l'Institut national de santé publique du Québec à l'appui. De l'autre côté, un professeur de marketing retraité qui a avoué que ses recherches préalables sur l'armement pour des fins d'autoprotection étaient financées par la NRA, et qui ne pouvaient plus se souvenir du nombre d'armes à feu qu'il possédait. La Fédération canadienne des contribuables s'opposait aux coûts du registre et citait la vérificatrice générale du Canada, alors que le jour suivant, la vraie vérificatrice générale du Canada disait que les coûts étaient maîtrisés et que son bureau n'avait plus aucunes inquiétudes à propos du programme. Et la pièce de résistance : un groupe du lobby des armes qui se vantait d'avoir des liens avec la NRA (*National Rifle Association*) et de recevoir du soutien et des encouragements de la part de cette association. Au bout du compte, la majorité de l'opposition au registre des armes à feu est ancrée dans l'idéologie, ce qui explique pourquoi le Premier ministre a juré qu'il continuerait à lutter contre celui-ci. Plusieurs affirmations faites à propos du registre par ses détracteurs sont tout à fait fausses. C'est une question de décider qui vous voulez bien croire? Les policiers, les groupes en santé et sécurité publique? Ou, le lobby des armes et ses alliés? En bout de ligne, il s'agit aussi d'une question de ce que valorisent les canadiens et canadiennes. Les coûts liés au maintien de l'enregistrement des carabines et des fusils sont modestes – \$4 millions par an – alors que les coûts de la violence perpétrée avec des armes à feu est énorme. Nous pouvons débattre les statistiques encore et encore, mais nous savons sans l'ombre d'un doute que le registre des armes à feu n'a jamais tué qui que ce soit. S'en débarrasser pourrait toutefois mener à un tel résultat.

Contexte: le projet de loi C-391 est passé en deuxième lecture en février dernier lorsque huit libéraux et douze néo-démocrates ont votés avec les conservateurs. Par la suite, les chefs des partis Libéral et du Bloc Québécois ont promis que leurs députés allaient voter pour mettre un terme à ce projet de loi. Un rapport de la GRC qui démontre que le registre fonctionne et que l'enregistrement des carabines et des fusils coûte moins de \$4 millions par année a été retenu jusqu'à après la tenue du vote. Alors que le chef du NPD, Jack Layton, a permis à ses députés de voter pour ou contre le projet de loi C-391, la plupart ont voté pour maintenir le registre malgré une campagne importante.

Pour plus d'informations, veuillez joindre Kathleen Powderley, 416-803-5597
Kathleen@responsiblerecommunications.ca